

FE.  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 99-400 DU 20 AOUT 1999**

portant nomination de Monsieur Amadou  
ASSOUMA en qualité de Chargé de  
Mission du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 96 - 425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juillet 1999 ;

.../...

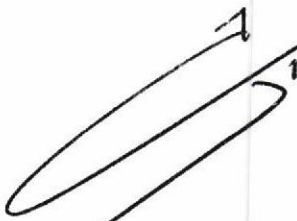
## D E C R E T E :

**Article 1er.**- Monsieur Amadou ASSOUMA est nommé Chargé de Mission du Président de la République.

**Article 2.**- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 Août 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU.**-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

  
**Bruno AMOUSSOU.**-

Le ministre des Finances  
et de l'Economie,

  
**Pierre John IGUE.**-  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4  
MF 4 AUTRES MINISTERS 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI  
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-  
FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.